

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial NoPhos  
2197001

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

L'élimination des phosphates dans les piscines.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur BAYROL France SAS  
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex  
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87  
E-Mail bayrol@bayrol.fr  
Internet www.bayrol.fr

### Service des renseignements

E-mail (personne compétente):  
ASchwarzenboeck@bayrol.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Dam. 1	H318	
Skin Sens. 1	H317	
Aquatic Chronic 3	H412	

#### Consignes en cas de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

#### Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Consignes de sécurité

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

chlorure de lanthane (III), hydraté

#### 2.3. Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

non applicable

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
20211-76-1	233-237-5	chlorure de lanthane (III), hydraté	20 - 25	Met. Corr.1, H290 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
20211-76-1	chlorure de lanthane (III), hydraté	01-2119452063-49-XXXX

## SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

---

#### **Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Consulter le médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Appeler aussitôt un médecin.

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Assurer un traitement médical.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**  
phénomènes allergiques

#### **Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

Risque de lésions oculaires graves.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Traitement symptomatique.

---

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyen d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information disponible.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement complet de protection.

#### **Remarques diverses**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

##### **Équipes d'intervention**

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

---

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer et ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, tourbe, terre).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Évacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions lors de la manipulation**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### **Mesures générales de protection**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### **Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit n'est pas combustible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Protéger du gel.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Ne pas conserver à une température supérieure à 60 °C.

#### **Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 5 ans.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

#### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

#### Protection des yeux

lunettes à coques

EN 166: 2001

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

liquide

#### Couleur

bleu

#### Odeur

inodore

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	5,5	20 °C	10 g/l		
<b>Température d'ébullition/ plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé			
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé			
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé			
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé			
<b>Densité relative</b>	1,25 g/cm <sup>3</sup>			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé			
<b>Solubilité dans l'eau</b>				miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé			
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé			
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé			
<b>Viscosité</b>	non déterminé			

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

#### Propriétés explosives

Aucune information disponible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Corrosif pour les métaux.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas congeler.

Ne pas conserver à une température supérieure à 60 °C.

#### 10.5. Matières incompatibles

##### Substances à éviter

agent oxydant, fortes

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

##### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	2361 - 2909 mg/kg	rat		Lanthanum Chloride, anhydre (CAS 10099-58-8)
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 1638 mg/kg	lapin		Lanthanum Chloride, anhydre (CAS 10099-58-8)
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant			

#### Toxicité subaiguë - Cancérogène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Tératogène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Cancérogène</b>	Aucune donnée disponible			

#### Remarques générales

les indications toxicologiques concernent le produit pur

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	NOEC 0,46 mg/l (21 d)	carpe	OCDE	
<b>Daphnie</b>	NOEC 0,176 mg/l (21 d)			

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Algues</b>	CE 50 28,2 mg/l (72 h)		
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>			
Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation

**Biodégradabilité**

Non dégradable.

Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**
**Remarques générales**

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

Les valeurs écologiques se rapportent à la substance non diluée, à 100 %.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations relatives au produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Produit de nettoyage recommandé**

eau

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-



---

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Informations diverses relatives au transport**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Autres réglementations (UE)**

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

**Source des principales informations**

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.